

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 749 1^{er} novembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction: 1
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Laurent Moutinot

749

Le masque

Au slogan «moins d'Etat», on peut reconnaître deux mérites: la réussite verbale de la formule et sa valeur de signe, celui d'un changement d'époque et de sensibilité.

Mais on oublie à quel point le mythe de la décennie soixante — société d'abondance et Etat protecteur — était véhiculé aussi bien par les idéologies de droite que celles de gauche. On ne sait plus ce que signifiait la reconstruction de l'Europe après la guerre, les solidarités nées du danger couru. Le père du plan anglais d'assurances sociales — couvrant les risques du berceau à la tombe — M. Beveridge se rattachait au parti libéral et fut élevé au rang de lord.

Une fois les besoins essentiels satisfaits, l'art de vivre deviendra don personnel, prophétisait-on. J'entends encore Georges Pompidou dissenter, à la télévision, sur l'égalité par la consommation. C'était quelque chose comme: désormais tout le monde est du voyage, même si les uns montent en première classe et les autres en seconde. Ou encore: personne ne peut manger plus que la capacité de son estomac!

Depuis 1974, on connaît les limites de la croissance; on n'extrapole plus du bien au mieux; limite du mythe.

Mais il est intéressant d'observer comment gauche et droite, embarquées en commun dans l'idéologie de la croissance linéaire, vivent la révision.

La gauche a tenté de défendre l'extrapolation. D'abord parce que la tâche sociale n'était pas achevée. Voir en Suisse, l'assurance-maladie. Et parce qu'elle pouvait penser, comme les socialistes français première manière, que les obstacles n'étaient que des indurations égoïstes. Analyse partiellement révisée.

La droite croit, elle, qu'il y a une pesanteur de l'appareil étatique. L'allègement rendra, semelles de plomb enlevées, à chacun sa vélocité. Or le slogan «moins d'Etat», devenu credo politique, masque les faits sociaux réels. Dérapage!

Si on laisse de côté, quoique majeurs, les phénomènes liés au déséquilibre mondial, au commerce international, à la monnaie, trois données (nombre non exhaustif), montrent qu'il s'agit de tout autre chose.

— Le vieillissement de la population et son coût social et médical,

— le progrès scientifique et technologique, capable de rompre de plus en plus les équilibres naturels,

— la concentration industrielle et financière qui se poursuit de manière impressionnante.

Si ces trois phénomènes appellent de nouveaux équilibres en termes de contre-pouvoirs, de solidarité, d'autodiscipline, l'Etat jouera encore un rôle essentiel.

Exemples. La concentration industrielle exige que l'Etat soutienne les régions en voie de désertification. La concentration financière et l'intervention dans les campagnes politiques des professionnels de la publicité, munis de gros budgets, rendraient souhaitable la définition des règles de transparence démocratique. La nocivité de nouveaux produits doit étatiquelement être contrôlée. Le vieillissement implique un effort accru en faveur de l'éducation des jeunes.

Mais aussi l'autodiscipline et la solidarité manifestée dans de vraies mutuelles devraient limiter le rôle de l'Etat.

La droite laisse croire qu'un retour aux libres jeux économiques, «moins d'Etat», nous refera une nature.

Ce faisant, la droite masque les faits dominants de la société moderne, qui exigent un «nouvel art» social.

A. G.

RÉFORME

Ecole vaudoise: la guerre des mots

Depuis dix ans, le Département de l'instruction publique vaudois, sis rue de la Barre 8 à Lausanne, rédige une luxueuse revue qui paraît cinq ou six fois l'an. En général insipide, inodore et incolore (sauf la page de couverture, en 1984 d'un orange agressif), cette revue, envoyée gratuitement aux enseignants et aux commissions scolaires, se transforme de temps en temps en organe de propagande des thèses scolaires des partis libéral et radical. Aucun article critique sur l'école n'y a jamais été autorisé.

L'initiative «Une meilleure école pour tous», qui a recueilli plus de 22 000 signatures en 1982 et qui sera soumise au peuple les 1^{er} et 2 décembre prochains (voir, entre autres, DP 746, «Jura, Genève, Vaud, Ecole: trois attitudes cantonales»), n'y a été présentée qu'à travers le prisme déformant du Conseil d'Etat (affirmations contraires au texte même de l'initiative, procès d'intention à l'égard des initiants, évaluation des coûts fantaisiste, etc.).

TROMPERIES

Dans le dernier numéro (octobre 1984), le chargé de l'information dudit DIP présente «Les grandes lignes de la nouvelle loi scolaire», loi qui constitue un contre-projet implicite à l'initiative. En deux pages, l'auteur accumule les contrevérités et les mensonges, faisant passer la loi pour ce qu'elle n'est pas, trompant ainsi délibérément le lecteur non spécialiste.

Quelques exemples.

- L'auteur prétend que *les épreuves d'arrondissement ne sont rien de plus que des travaux écrits comme les autres, sinon que, afin d'égaliser les*

chances, ils ont été préparés par un groupe de maîtres pour l'ensemble de l'arrondissement scolaire. Aujourd'hui, il est un fait que les examens d'admission dans les collèges et en primaire supérieure sont très largement critiqués dans le canton de Vaud; il faut donc donner l'impression qu'ils sont supprimés! L'article 31 de la loi précise que **les résultats de ces épreuves doivent être au moins égaux au seuil fixé pour la division choisie...**

En fait, il s'agit d'examens répartis sur trois mois. Comme le relevait d'ailleurs la très radicale «Nouvelle Revue» de Lausanne (4 mai 1984), rendant compte d'une conférence de M. Cevey, nouveau chef (radical) du DIP, devant la Société commerciale et industrielle de Vevey: «Le fameux examen ne sera pas supprimé.» «La vie est jonchée d'épreuves, il faut que l'enfant en fasse l'expérience», estime à juste titre M. Cevey. Pas supprimé donc, mais réparti sur l'année en deux séries d'épreuves. C'est dire que la tension nerveuse de l'enfant s'en trouvera augmentée.

MÉLI-MÉLO

- Deuxième exemple. *L'orientation opérée à l'issue du 5^e degré est aussi fine que possible, mais elle n'est pas irréversible pour autant; des transferts d'une division à l'autre sont tout à fait réalisables au 6^e degré.* La loi précise en fait (art. 33): **sauf cas particulier, les passages d'une division ou d'une section à une autre ne sont pas autorisés en cours d'année...**

Même à la fin de la 6^e, les passages ascendants seront rarissimes, à cause des programmes différents et de l'introduction des branches spécifiques. Le cocasse est que ce partisan de la loi prête à celle-ci, ou plutôt à la structure qu'elle propose, des qualités de souplesse et de perméabilité extraordinaires, éléments que les adversaires de l'initiative mettent en avant pour justifier leur opposition à l'initiative. Opposition infondée d'ailleurs, puis-

que, dès la 7^e l'initiative propose trois sections au profil bien déterminé!

- Troisième exemple. Le thuriféraire des œuvres départementales affirme à deux reprises que *pour les élèves dont le développement est plus tardif, elle prévoit des possibilités de raccordement à l'issue de la scolarité obligatoire.*

Un amendement visant à créer de véritables classes de raccordement, constituant une dixième année facultative, a été écarté par la majorité du Grand Conseil! La loi prévoit seulement (art. 35): **des raccords sont organisés dans le cadre de la scolarité postobligatoire.** Rattachés à l'enseignement gymnasial, ces raccords pourraient se limiter à quelques heures par semaine, comme l'a déclaré M. Cevey au Grand Conseil...

- Enfin, dans sa conclusion, le grand zéléteur de la loi scolaire dresse un calendrier très alléchant de l'introduction de la réformette envisagée, en cas de rejet de l'initiative. Il n'oublie qu'une chose: la loi sera soumise à référendum, un référendum que lanceront probablement plusieurs personnes ou groupes qui luttent aujourd'hui contre l'initiative.

De telles entreprises de désinformation, payées par les contribuables vaudois, suffiront-elles à tromper les citoyens? Il faut en tout cas que la cause soit bien mauvaise pour que ses défenseurs en soient réduits à utiliser de telles armes.

DÉPART

André Chavanne: une époque, un style

Ce n'est pas encore le départ, mais déjà un adieu. André Chavanne ne sera plus dans la course au Conseil d'Etat genevois l'an prochain. Ce retrait constitue en tout cas un événement. Les médias ne

s'y sont pas trompés. Avant les bilans et les analyses, il mérite donc quelques commentaires, à chaud.

André Chavanne, au cours de ses vingt-quatre ans au gouvernement, a incarné une époque, celle des grandes réformes de structures de l'enseignement secondaire. Le Cycle d'orientation, dont il n'est pas l'initiateur, mais le grand patron, constitue la pièce maîtresse du nouveau système. Mais la rénovation des enseignements pratiques, mais la diversification des filières dans l'enseignement gymnasial, la maturité artistique, les classes à niveaux et à options n'épuisent pas la liste des innovations importantes. Les besoins en formation d'une société toujours plus tertiaire, l'élévation du niveau de vie, la pression démographique, l'aspiration à plus d'égalité dans le domaine de l'instruction et de la culture portent l'œuvre.

Sans André Chavanne, quelque chose de toute façon aurait bougé dans l'enseignement genevois, car le mouvement est universel. Il aurait contraint n'importe qui, n'importe quel parti, à faire avec lui au moins un bout de chemin.

Mais avec André Chavanne la démocratisation, dans sa phase quantitative, ou structurelle si l'on veut, puis dans sa phase plus qualitative, plus pédagogique, est allée à Genève plus vite et plus loin que partout ailleurs en Suisse, provoquant tout à la fois un effet d'entraînement et de résistance. Là encore tenons compte des circonstances. De tradition ouverte sur le monde, Genève, avec sa forte population étrangère, ses relations internationales intenses, sans contrepoids d'une campagne profonde, est très sensible aux influences extérieures, voire aux modes. Mais avec André Chavanne les réformes scolaires ont eu un style particulier. Car le magistrat était dans l'homme, et l'homme dans le style d'abord, plus genevois que suisse et même plus français encore que genevois. Herriot, y compris la culture et l'amour des Belles Lettres. Mais le Herriot du Cartel, qui se heurte au mur

d'argent. Avec le même art gourmand de la vie, la même nonchalance massive, qui fait confiance aux meilleurs, mais parfois aussi à de moins bons subordonnés. Les enseignants ne font pas toujours de bons magistrats. Surtout à l'instruction publique. Ils sont quelquefois trop scrupuleux, trop méthodiques, trop peu sûrs d'eux. Par son style, le président aura dominé son département.

Ce style est aussi celui de l'homme public. Il lui a valu des critiques, dans une ville où — on l'oublie trop souvent en Suisse — la tristesse est souvent le baromètre de la compétence. Du moins chez les «vrais» Genevois. Mais aussi un attachement populaire qui dépassait les limites de son parti. Et le respect que beaucoup accordaient à André Chavanne n'était pas celui du calcul ou de la raison, mais du cœur. Et cela comptera devant l'électorat pour le successeur que les socialistes lui choisiront, quel qu'il soit par ailleurs.

Le chef du Département de l'instruction publique quitte son poste alors que les grandes espérances

pédagogiques des années soixante s'estompent. Les élèves ne sont ni plus ni moins motivés dans l'école de Chavanne qu'ils ne l'étaient auparavant. Mais ne le seraient-ils pas moins, si les réformes entreprises n'avaient pas adapté quand même le système scolaire aux changements si rapides de la société? Question sans réponse et sans intérêt même devant ce constat: les changements de structures n'inspirent plus les enseignants. A Genève comme partout «small is beautiful». Même si l'acquis demeure, le souffle n'y est plus. Moins de générosité. Moins d'espoir. La droite l'a bien senti, qui a repris contre la politique du DIP une nouvelle offensive portée par l'esprit du temps.

L'homme et son style auront donc fait bon ménage avec l'époque. Les lendemains de Chavanne ne seront pas ceux de l'ouverture, quel que soit celui qui reprendra l'Instruction publique genevoise, si même ils sont ceux de la continuité. Heureux magistrat qui s'en va, en emportant avec lui non une œuvre achevée, mais un morceau d'époque! Il peut en remercier ses amis politiques.

EN BREF

M. Daniel A. Kellerhals, directeur général de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, à Bienne, est un des rédacteurs de la colonne réservée aux invités du quotidien bernois «Der Bund». Dans un article consacré à l'analyse du récent exposé de Laurent Fabius à la télévision française, M. Kellerhals n'hésite pas à faire du Premier ministre socialiste un membre «honoris causa» du Parti radical! (Laurent Fabius, FDP-Mitglied h.c.)

* * *

Il arrive de trouver d'intéressantes informations sur les mécanismes peu connus de la manipulation en Suisse dans «Die Weltwoche». C'est ainsi que le numéro 39 de cet hebdomadaire expliquait la manière dont certaines campagnes nationales pour collecter des fonds sont préparées par des entrepri-

ses spécialisées qui garantissent même le résultat à ceux qui recourent à leurs services. Comment tendre la main à l'avenir sans s'adresser à ceux qui en font une profession avec pignon sur rue et plus seulement en tirant les sonnettes? Autres temps, autre militantisme...

* * *

«Notre armée de milice» (octobre 84) rend compte des manifestations du XX^e anniversaire de l'Association européenne de sous-officiers (AESOR) à Versailles. Trois cents participants et un peu de pagaille, mais malgré tout, la joie dans les cœurs (l'Europe des uniformes, une réalité!). Trois généraux, de nombreux colonels et officiers, ainsi que, bien entendu, des sous-officiers suisses, français, allemands, autrichiens, danois et italiens participaient aux travaux de cette internationale des «sous-offs».

Les conservateurs aboient...

Fait bien connu: il est difficile de se tenir durablement à la pointe du progrès sans attraper un vertige quasi suicidaire. Pas étonnant dès lors que les mouvements d'avant-garde finissent tous — et généralement vite — par proclamer leur propre dissolution¹.

Fait moins connu, qui en consolera quelques-uns: le fait de conduire une stratégie d'échec n'est pas l'apanage exclusif des précurseurs. Les conservateurs aussi ont leurs moments de vertige. Voyez donc le lancement du référendum contre le nouveau droit matrimonial.

Hormis le mépris du présent et la négation du mouvement des esprits, qu'est-ce qui peut bien faire courir ensemble M. Christoph Blocher, major trp PA au militaire et capitaine d'industrie au civil, M^{me} Suzette Sandoz, juriste férue de causes passées, M. Olivier Delacrétaz, triste messenger d'une Ligue vaudoise à jamais décapitée, M. Jean-Marc Berthoud, plumitif attitré d'une association de parents chrétiens, et M. Guy Genoud, défenseur de tous les tabous et lui-même seul maître après Dieu à bord du PDC valaisan?

Tout ce monde se dit croyant et, sans égard à l'obédience catholique ou protestante, ne semble connaître du Nouveau Testament que le message conservateur — ou interprété comme tel — de saint Paul, demeuré comme on sait très attaché à l'institution du chef de famille, et donc, après conversion aux données de ce temps, violemment opposé aux barbaries de la participation aux acquêts.

Mais revenons aux choses sérieuses! Derrière la

¹ Pour une démonstration à l'exemple de plusieurs dizaines de mouvements artistiques et politiques de ce siècle, voir *Autodissolution des avant-gardes*, de René Loureau, Paris, Galilée 1980.

confuse défense d'un très ancien régime matrimonial, se masquent des intérêts bien précis, qui veulent sauvegarder certains droits et bien réels — pour autant qu'ils appartiennent au chef de la famille ou à l'entreprise de ladite.

A entendre les détracteurs du nouveau droit matrimonial, la disparition du chef-patron, le partage des revenus et la participation aux bénéfices de l'union conjugale seraient autant de coups irrémédiablement portés à l'unité du patrimoine et de l'exploitation.

ANALPHABÉTISME

Il est toujours désolant de devoir prendre ses concitoyen(ne)s en flagrant délit d'analphabétisme. Mais si les premiers signataires du référendum avaient su lire les quelque 110 articles du nouveau code du mariage, et plus particulièrement les qua-

USAM

Merci, on est déjà servi...

Le référendum contre la GRI (Garantie contre les risques à l'innovation) est un de ces cas qui illustrent la politique suisse d'aujourd'hui. L'Union suisse des arts et métiers fait campagne contre, tout en omettant soigneusement de rappeler tout ce qui lui permet par ailleurs de traire la bonne laitière Confédération. La liste ici est longue; prenons simplement comme exemple (actuel) la participation de l'Etat, fédéral et cantonal, aux risques des offices de cautionnement. Deux brochures publiées dans le canton de Vaud situent la question¹. La plus complète, et la plus récente, est celle du Crédit Suisse. Quelques passages révélateurs: «D'une manière générale, ces offices de cautionne-

tre cinquièmes d'entre eux, qui concernent le régime matrimonial, c'est-à-dire les affaires d'argent du couple, ils auraient pu comprendre (mais le voulaient-ils?) l'inspiration du nouveau droit, faite d'esprit d'ouverture et de volonté de responsabiliser. Ainsi, chaque disposition légale est susceptible d'amendement par voie contractuelle, pour tenir compte de la situation particulière du couple concerné. Pour le meilleur — ou pour le pire — les conjoints-partenaires peuvent déroger au principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ainsi qu'à tout effet du régime ordinaire (celui de la participation aux acquêts), pour autant qu'ils le fassent volontairement, d'un commun accord, et en la forme conventionnelle écrite. C'est dire que tout est possible, y compris la sauvegarde du cher patrimoine ou domaine familial. Ainsi s'explique le très solide appui donné au nouveau droit par les milieux paysans, où l'on sait bien les injustices et les douleurs

ment répondent au souci de la Confédération et des cantons de favoriser l'initiative privée. La Confédération et les cantons participent cependant aux frais de fonctionnement des offices ainsi qu'aux risques.» (p. 14)

Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants: «La Confédération couvre les pertes à raison de 50, voire 60%.» (p. 25)

Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers et le commerce de détail, à Saint-Gall: cas particuliers des cautionnements dans le cadre de la Loi sur les investissements dans les régions de montagne: «Dans ces cas la Confédération supporte les pertes à raison de 90%.»

Tout commentaire superflu.

¹ «Les offices de cautionnement en Suisse et dans le canton de Vaud», BGV 1982.

«Les offices vaudois de cautionnement», Crédit Suisse 1984.

provoquées par le droit actuel, en matière de succession notamment.

UN COMPROMIS

Pour que tout soit clair, et à l'intention toute spéciale des responsables d'entreprises ou d'exploitations familiales, les Chambres fédérales ont pris le soin d'ajouter au projet du Conseil fédéral un nouvel article 199, qui prévoit que, par contrat de mariage négociable en tout temps, les époux peuvent convenir de renoncer à tout ou partie des effets pratiques (financiers) du régime ordinaire, qui ne sera donc plus celui de l'union des biens, mais celui de la participation aux acquêts (en somme un système mixte, séparatiste durant l'union conjugale, et communautaire au moment de sa liquidation).

On ne pouvait pousser plus loin l'esprit d'ouverture, ni faire davantage de concessions aux milieux de la petite et moyenne entreprise, artisanale, industrielle ou tertiaire. Et pourtant, l'USAM (Union suisse des arts et métiers) a décidé d'appuyer la demande de référendum contre le nouveau droit matrimonial, escomptant peut-être un effet de synergie pour son «affaire» — à savoir le référendum que les PME (petites et moyennes entreprises) lancent elles-mêmes contre une garantie contre le risque à l'innovation dont le législateur voudrait qu'elles soient seules bénéficiaires.

DÉFECTIONS DE TAILLE

Avec l'appui des infrastructures politico-économiques dont elles disposent, les deux demandes de référendum aboutiront. Même si les fissures sont profondes dans le cas du droit matrimonial: Blocher est suivi par la section zurichoise de l'UDC, qu'il préside, mais non par son parti suisse; l'USAM doit compter avec la défection des cafetiers-restaurateurs, et Guy Genoud avec celle de Pierre Moren, patron des bistrotts d'Helvétie et

autre grand prêtre des conservateurs-chrétiens valaisans.

Mais en votation populaire fédérale, avec ou sans la coïncidence de l'initiative «droit à la vie» prévue pour le 9 juin prochain, le peuple dira clairement «oui» au nouveau code du mariage. A une condi-

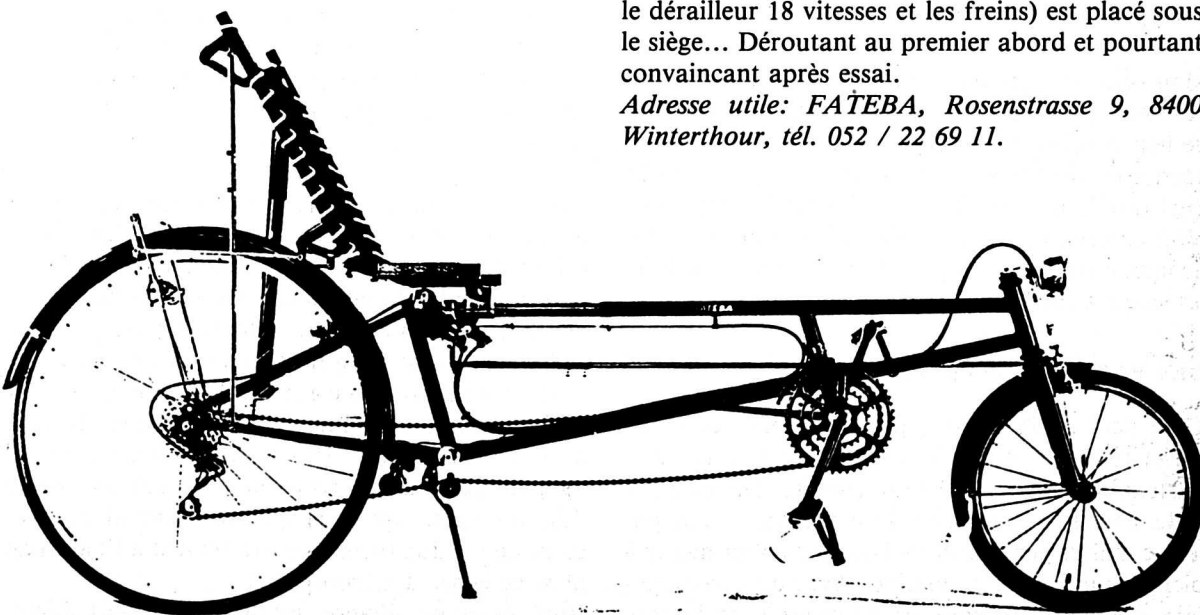
tion toutefois: que d'ici là les partisan(e)s de l'égalité des droits dans la famille aussi mènent bien la campagne d'information qui s'impose pour prévenir les émotions-massues des conservateurs de l'arrière-garde, pour l'heure enfermés dans une évidente stratégie d'échec.

Y. J.

PROGRÈS

Les nouveaux vélos

Les «nouveaux vélos» ont traversé l'Atlantique! Après l'Amérique, l'Europe et même la Suisse commencent à pédaler confortablement: imaginez-vous assis sur un siège baquet, le pédalier devant vous. Agrément accru pour une efficacité améliorée: ce sont des bicyclettes à position couchée (*recumbent bicycle*, *Liegerad*) qui gagnent la course annuelle des véhicules à propulsion humaine (cf. DP 605).



Pour la Science, traduction française du *Scientific American*, publiait, dans son édition de février 1984, une somme sur l'aérodynamique des véhicules mus par la force musculaire. Et, depuis cet été, deux cyclistes enthousiastes se sont lancés dans la production à Winterthour, après un an de préparatifs. Aloïs Bachmann et Markus Hänni, installés dans une ancienne fabrique de savon, ont déjà vendu une quarantaine de *Winglet*, malgré un prix qui est la rançon de l'artisanat sur mesure et du matériau de première qualité: de 2000 à 3000 francs.

Par rapport à l'*Easy Racer* présenté dans DP 605, le *Winglet* offre une particularité: le guidon (avec le dérailleur 18 vitesses et les freins) est placé sous le siège... Déroutant au premier abord et pourtant convaincant après essai.

Adresse utile: FATEBA, Rosenstrasse 9, 8400 Winterthour, tél. 052 / 22 69 11.

Ce que M veut

Ouf de soulagement à la Municipalité (exécutif) lausannoise: un de ses projets d'aménagement urbain, contesté, une fois de plus, par voie de référendum, passe la rampe après votation populaire (et très nettement: plus de 12 000 «oui» contre quelque 5000 «non»). L'épisode (plan d'extension dit des Terreaux-Jumelles) ne présenterait qu'un intérêt purement local, si les conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne d'information du public ne débouchaient pas à l'évidence sur une véritable leçon de choses civique.

Du bon usage de la démocratie: qui veut la fin, veut les moyens. Pour parvenir à ses fins, la Municipalité s'est engagée sans restriction, allant jusqu'à refuser aux opposants le droit de présenter leur position dans la documentation de vote distribuée à tous les citoyens.

Mais cette décision à la limite du bon droit n'aurait peut-être pas suffi. De précieux alliés y sont allés de leur coup de main. Appelée à la rescousse, une agence de relations publiques a mis ses services (à quel tarif?) à disposition pour conditionner l'opinion lausannoise — non spécialisée dans ce genre de manœuvres, elle a pourtant efficacement distillé les slogans simplicateurs de rigueur.

DES PARRAINS EFFICACES

Côté nerf de la guerre, point n'a été besoin de racler les fonds de tiroirs chez les deux principaux partenaires privés de la Municipalité. On a l'habitude, chez le promoteur Viktor Kleinert, de ne pas lésiner sur ce genre d'investissements pour mener à bien une affaire immobilière. Avec un succès certain d'ailleurs, puisque ce bâtisseur s'est imposé dans pratiquement toute la Suisse, à une exception

près, l'abandon d'un projet zurichois à la Staufferplatz, suite, il faut le dire, à des menaces d'enlèvement de ses enfants. Quant à la Migros, qui trouvera dans l'espace remodelé l'occasion de poursuivre son grand retour dans les centres des villes (après la vogue des supermagasins installés dans les communes suburbaines, mammoth devenus trop coûteux dès lors que les collectivités publiques renaclaient à payer les infrastructures indispensables), pas besoin de lui faire un dessin dès lors qu'il s'agit de toucher un client. Presse maison, magasins, le mot d'ordre a trouvé tous les haut-parleurs nécessaires pendant des semaines. Jusqu'au fichier sélectif des «coopérateurs Migros» de l'agglomération lausannoise qui a été mis à disposition, la direction s'étant montrée pour l'occasion moins chatouilleuse sur la confidentialité de ces données que lors de récentes élections internes où les «contestataires» de M-Renouveau s'étaient vu refuser ces adresses.

Et pour couronner le tout, le quadrillage des appuis tous genres, les Groupements patronaux mettant leur expérience précieuse de ce genre de travail à disposition (ce genre de services ne s'oublie pas), à la fois pour soutenir une cause qui leur est sympathique et pour donner une bonne leçon d'efficacité à l'Exécutif lausannois.

Ceci expliquant peut-être cela, les partisans d'une autre solution n'ont jamais franchi le seuil de crédibilité dans la commune. N'ayant pas, dès le départ, trouvé l'oreille des conseillers communaux chargés, en commission, d'apprécier leurs objections, ils se sont aussi heurtés à un mur, à l'aboutissement du processus référendaire, lorsqu'il s'est agi de populariser leur démarche (moins de voix dans les urnes que de signatures pour appuyer l'organisation d'une votation!). Et cela malgré le fait, méritoire, qu'ils proposaient une alternative en bonne et due forme, contrairement à l'habitude dans ce genre d'affrontement.

Bref, la sainte alliance des détenteurs de fichiers, des pourvoyeurs de fonds, des spécialistes de la

«communication» et des maîtres des canaux de l'information officielle a fait la loi. Inutile de se lamenter sur la disparition d'autres temps où le jeu démocratique était plus ouvert. Constatons qu'à l'échelon communal, les données de la prise de décision sont aussi en train de changer sur le modèle des grandes consultations nationales. Dans le cas précis, la Municipalité de Lausanne ne sort pas grandie de l'exercice, malgré le «oui», tant l'ombre que lui font ses parrains est pesante. Inutile de dire qu'un succès acquis à ce prix ne saurait fonder une politique à long terme, à plus forte raison dans le secteur de l'aménagement urbain, soumis à des intérêts changeants et contradictoires.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La loi et l'ordre

En ce qui concerne *Keller*, je m'étais toujours un peu étonné de le voir nommé chancelier du canton de Zurich, alors qu'il n'avait aucun titre... Et je me disais que sans doute il devait avoir eu des amis qui avaient le bras long, par exemple le célèbre Escher! Eh oui! Et pas seulement Escher. Mais aussi *Jakob Dubs*, lequel, vers 1845, dirigeait l'un des commandos «terroristes» dont faisait alors partie l'écrivain, et qui tentèrent de renverser le gouvernement conservateur lucernois. Mais qui, dix ans plus tard et les radicaux l'ayant emporté au moment du *Sonderbund*, devint conseiller national, en attendant de devenir conseiller fédéral et de se voir confier le Département de justice et police — *the right man in the right place!*

Vu ma grande sympathie pour Gottfried Keller, moi, je trouve ça merveilleux, et je me persuade que vous partagez mon sentiment.

Malheureusement, il faut bien dire que tous nos concitoyens ne sont pas nécessairement du même avis:

Je lis dans *La Suisse* du 18 octobre un article intitulé *Refusée à cause de «Lôzane bouge»*:

«Une étudiante de la Faculté des lettres, boursière de l'Etat de Vaud, n'a pas été acceptée au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Motif invoqué: elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis pour avoir participé aux événements de «Lôzane bouge».»

A supposer que les faits rapportés soient exacts, voilà qui me paraît scandaleux et fort inquiétant. Je comprendrais éventuellement qu'une commission scolaire refuse de nommer un candidat dont les opinions lui paraîtraient devoir choquer les sentiments de la population locale. Mais ici, il ne s'agit nullement de cela. Il s'agit de l'exclusion de cours publics, et la décision me paraît choquer la justice et la loi de toutes les manières possibles: double sanction pour un seul «délit»; ignorance de la nature du sursis, qui est supposé favoriser la «réinsertion sociale» du condamné; parfait mépris pour cette réinsertion — on en sera quitte pour écrire de beaux articles; parfait mépris, plus simplement, pour ce principe chrétien qui s'exprime par le: *A tout péché, miséricorde* — et spécialement lorsque le «délinquant» est jeune.

Dieu merci, les radicaux zurichois étaient plus larges d'esprit et plus généreux et disons-le plus intelligents que leurs épigones vaudois: sans quoi, notre plus grand écrivain suisse (-allemand) ne serait pas devenu chancelier, et il aurait continué de végéter dans une situation matérielle sans issue.

J. C.

MOTS DE PASSE

Gaspillage

Sans compter
l'hiver jette le froid
par toutes les fenêtres.

Hélène Bezençon

ABONNÉS DES ABONNÉS

Merci d'avance!

Un peu plus d'un mois après (cf. DP 744), permettez-nous d'insister! Tant il est vrai que «Domaine Public» ne peut compter que sur ses abonnés pour élargir son rayonnement et se développer. Rien de plus précieux donc, dans cette perspective, que les noms et adresses (complètes) de personnes qui seraient intéressées à suivre le travail d'information et d'analyse mené dans ces colonnes, semaine après semaine.

Rappel du processus. Nous nous chargeons de faire parvenir DP aux heureux destinataires signalés par vos soins, pendant quatre semaines, sans frais pour eux.

En conclusion de ces envois à l'essai, dans notre proposition d'abonnement, nous ne nous autorisons de votre nom que si vous signez (lisiblement) vos suggestions.

A vous de jouer!

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

Signature

PS. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont déjà renvoyé ce coupon-réponse, dûment rempli, dès sa première publication.

Ollon-CEDRA: dernières passes d'armes

La victoire de la commune d'Ollon devant le peuple vaudois n'a pas mis un point final à ses relations avec la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs), hélas. En attendant les résultats de l'entrevue avec le conseiller fédéral Schlumpf, Ollon dépose sa dernière réplique, ultime réponse aux critiques que la CEDRA avait formulées envers l'opposition à sa requête pour des sondages. Texte fort intéressant, souvent incisif, voire amusant, avec des remarques telles que celle-ci: «La réponse de la CEDRA du 9 juillet 1984 est rédigée dans une langue qui n'a souvent qu'un rapport lointain avec le français. Il ne s'agit pas de quelques imperfections de traduction. A plusieurs endroits, il devient très difficile de comprendre un texte manifestement conçu en allemand, auquel la CEDRA n'a pas jugé nécessaire de donner une forme acceptable.»

A travers les différents chapitres, un même thème réapparaît souvent: la CEDRA se comporte avec suffisance, souvent au mépris de la loi. Et cela va de petits détails à des confusions fondamentales, sans qu'il soit possible de faire la part de la simple négligence et de l'ambiguïté voulue et entretenue. Prenons d'abord les détails pour illustrer notre propos. Exemples. Dans sa requête sur les sondages, la CEDRA a omis de respecter toute une série d'obligations exigées dans de telles démarches: les plans ne sont pas signés, les cartes topographiques ne sont pas les originaux, etc. Ces erreurs formelles sont normalement suffisantes pour renvoyer un requérant à sa planche à dessin et lui demander de rédiger une nouvelle requête. Réponse de la CEDRA aux critiques de la commune: futilités que tout cela! En fait, les juristes qui ont précisé ces obligations savaient bien ce qu'ils faisaient: un

plan non signé n'a pas de responsable, une carte topographique photocopiée voit son échelle altérée, etc. Ce n'est pas à la CEDRA de décider si ce sont des futilités ou non et, de toute manière, dit la dernière réplique d'Ollon, «on ne voit aucun motif pour que la CEDRA ne respecte pas les dispositions légales sous prétexte qu'il s'agit de futilités».

INCOHÉRENCE

Négligence ou omission déjà plus coupable, pour prendre un autre exemple, le programme de travail de la CEDRA est incohérent en plusieurs points. Il faudrait, et tout le monde est d'accord, surveiller l'influence des travaux sur les eaux de la plaine du Rhône. Cette démarche exige que des forages soient exécutés dans ladite plaine de façon que niveau et qualité des eaux puissent être mesurés avant les travaux et suivis par la suite. Or le programme de la CEDRA qui figure dans sa requête prévoit que le fonçage des galeries et le forage des puits dans la plaine du Rhône débiteront le même jour. On ne disposera ainsi d'aucune information sur l'état initial de la nappe aquifère. Comment établir dès lors des comparaisons par la suite? Négligence ou ignorance programmée?

AMBIGUÏTÉ

Le point le plus grave que soulève le texte d'Ollon a trait à l'absence de définition du déchet moyennement radioactif, lacune que nous avons déjà relevée dans ces colonnes. La CEDRA se refuse à donner une définition, prétendant adapter la nocivité des déchets entreposés à la qualité de la roche rencontrée. L'avocat de la commune d'Ollon a poussé le dilemme jusqu'à son terme. Ou bien on fournit une définition des déchets accompagnée de la liste des caractéristiques que la roche devra présenter; le forage a pour but de reconnaître si ces caractéristiques existent; sinon, on devra admettre que l'abandon du site s'impose; dans cette optique,

quelques simples forages suffisent. Ou bien on est décidé à entreposer quelque chose et on va voir quelles sont les caractéristiques de la roche, non plus pour savoir si le site sera exploité ou abandonné, mais pour savoir quel type de déchets on va entreposer; il ne s'agit plus d'une exploration, mais du début de l'installation du dépôt. La dimension des travaux prévus laisse supposer que c'est bien de cette démarche qu'il s'agit.

Impossible ici de parler de négligence: l'ambiguïté est voulue. Les autorités vaudoises, en recommandant d'accepter ces forages, ont fait semblant de croire (ou ont cru) qu'il s'agissait de forages d'exploration. La commune d'Ollon a donné au peuple vaudois la possibilité de montrer à tous qu'il était moins naïf et qu'il ne se laissait pas piéger par des positions confuses. Comme on dit ici: faudrait voir pour lui en être reconnaissant.

HISTOIRE

Images de Genève

L'Office du tourisme de Genève (Association des intérêts de Genève) fêtera son 100^e anniversaire en mai 1985. Révéléateur de relire le compte rendu de la fondation de cette institution publié, en son temps, par le «Journal de Genève». Un passage parmi d'autres: «L'association se propose d'agir par tous les moyens à sa disposition pour obtenir des facilités de transport; une meilleure concordance des horaires; de signaler les maisons qui exploitent les étrangers; de faire connaître au dehors les ressources qu'offre Genève au point de vue de l'instruction, des distractions, des excursions, etc.» Et plus loin: «(...) Renseigner l'étranger sur l'état réel de notre ville qui ne laisse à désirer ni au point de vue sanitaire, ni au point de vue moral, malgré les bruits absurdes qui ont été répandus.»